



Conférence Episcopale du Togo
Commission Episcopale Nationale
Justice et Paix
(C.E.N.J.P)

COMMUNIQUE DE PRESSE

La **Commission Episcopale Nationale Justice et Paix du Togo (CENJP)** est un service de l'Eglise Catholique qui s'occupe des questions de dignité humaine, des droits humains, de la justice, de la paix et de la réconciliation selon la Doctrine Sociale de l'Eglise (DSE).

A l'instar d'autres organisations de la société civile, la CENJP estime que la mise en place d'un dispositif d'observation électorale juste et impartial contribuera à redonner confiance aux populations pour participer au vote et permettre ainsi une plus grande légitimité aux élus. Aussi, pour faire suite au communiqué N° 013/2019/P/CENI du 17 mai 2019 de la CENI, la CENJP, soutenue par ses partenaires traditionnels et les fidèles chrétiens, par lettre N°176/ 2019/CENJP TOGO/SG du 20 juin 2019, a demandé au Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), une accréditation pour l'observation du processus des élections locales du 30 juin 2019 avec un déploiement de trois mille (3000) observateurs sur tout le territoire national. Des courriers d'information ont été adressés à un certain nombre de Ministres, notamment celui de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et des Collectivités Locales (MATDCL) ainsi qu'à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC).

Jusqu'au soir du vendredi 28 juin 2019, la CENJP n'a obtenu aucune réponse de la part du Président de la CENI. Cependant, c'est avec consternation qu'à 19h17, le même jour, la CENJP a reçu par courrier électronique, en pièce jointe, la lettre N°0209/MATDCL/CAB du Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, notifiant : *« vous ne pourrez déployer vos observateurs que si vous obtenez l'accréditation de la CENI, à qui nous avons fait remarquer d'une part nos préoccupations par rapport à vos sources de financement qui vous permettent de mobiliser un nombre aussi élevé d'observateurs, et d'autre part, de notre doute sur la neutralité (qualité indispensable pour être observateur) de votre organisation dont certains membres ont souvent affiché des positions partisans lors des débats sur les différentes questions d'intérêt national. »*

La CENJP est surprise et indignée par la réponse du Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, et compte explorer toutes les voies légales pour clarifier cette mesure injuste afin de permettre une collaboration franche et sincère comme par le passé.

Lomé, le 29 juin 2019



Le Secrétaire Général et
Coordinateur National du CEJP TOGO

Abbé Gustave SANVEE